

Tandem Services – Conditions générales de fourniture et d'utilisation des services proposés

En complétant le formulaire d'inscription (papier ou web), vous êtes lié(e) par les conditions contractuelles à Tandem Services.

OBLIGATIONS D'INSCRIPTION

- Les données fournies par l'utilisateur via le formulaire d'inscription doivent être exactes, et actualisées
- Les documents d'identité et administratifs doivent être récents, conformes. De nouveaux justificatifs devront être fournis avec les mises à jour
- A tout moment, Tandem Services peut demander à l'utilisateur des informations complémentaires
- Aucun trajet ne pourra être réalisé en Co-voiturage via Tandem Services tant que les données d'inscription ne sont pas enregistrées et les justificatifs non réceptionnés
- Les véhicules, conducteurs et passagers sont couverts par l'assurance propre au véhicule utilisé. Le conducteur s'engage sur l'honneur à informer son assurance de la pratique du covoiturage, et à effectuer les éventuelles modifications nécessaires à son contrat d'assurance.
- Tandem Services se réserve le droit de contacter la Société d' Assurance du conducteur, afin de confirmer la validité de son contrat Assurance-Voiture.

OBLIGATIONS DE TANDEM SERVICES

- Tandem Services avertit ses usagers de toutes modifications contractuelles les concernant, par courrier postal ou courriel (mail).
- Le traitement des données n'est requis que pour l'organisation des trajets, la mise en relation des usagers et pour la logistique interne de Tandem Services. Tandem Services est déclaré à la CNIL sous le n° 1297211
- Tandem Services s'engage à ne pas divulguer ou éditer les informations relatives à l'utilisateur, les communications mail ou téléphoniques, sauf dans les cas :
 - o d'une procédure de justice engageant la bonne foi de Tandem Services
 - o d'une menace des intérêts et de la protection de Tandem Services

CONDITIONS FINANCIERES

- Les trajets co-voiturés ne peuvent en aucun cas avoir une finalité commerciale. Tandem Services verse un défraiement au conducteur solidaire, non une rémunération
- Le conducteur n'est pas habilité à demander une participation, pécuniaire ou autres, sous quelque forme que ce soit, à son (ses) passager(s), en dehors du partage des frais de péage
- Le partage de frais de péage n'engage que les parties concernées et doit être égal. La somme payée par le(s) passager(s) ne peut en aucun cas être supérieure à la part du conducteur
- Tandem se réserve la possibilité de modifier ses tarifs à tout instant, sans avoir à en informer ses utilisateurs au préalable. Cependant, les utilisateurs seront informés d'éventuels changements de tarifs avant la mise en place d'un nouveau trajet.

COMPORTEMENT DE L'USAGER

Chacun est tenu de respecter les conditions de départ (lieu de Rendez-vous, horaire, nombre de personnes (et d'animaux et encombrants), véhicule fumeur ou non fumeur, sièges enfants disponibles ou non, etc....)

- L'utilisateur a une obligation de ponctualité,
- Il ne doit pas utiliser ce service de mise en relation et d'organisation de trajets à des fins commerciales ou illégales,
- Il se soumet à l'obligation de ne pas transporter de produit illicite ou dangereux,
- En cas de désistement, l'utilisateur (conducteur ou passager) doit avertir dans les plus brefs délais Tandem Services, et les autres usagers éventuels si leurs coordonnées sont connues.
- Le conducteur s'engage à :
 - o prévenir son Assurance de la pratique du Co-voiturage, et au échéant, du changement éventuel de conducteur sur le trajet concerné,
 - o avoir une assurance valide garantissant lui et son (ses) passager(s),
 - o prendre les mesures de sécurité, de responsabilité et de respect qui s'imposent auprès de son ou ses passager(s),
 - o respecter le Code de la Route,
 - o ne pas conduire en état d'ébriété,
 - o ne pas absorber de produit, même médicamenteux, pouvant entraîner des défauts de conduite ou un comportement douteux, voire dangereux,
 - o ne prendre aucun risque en conduisant,
 - o veiller au bon état du véhicule et à un minimum de propreté.
- Le passager s'engage à :
 - o ne pas gêner le conducteur,
 - o ne pas être en état d'ébriété,
 - o respecter la propreté du véhicule,
 - o avoir un minimum d'hygiène (afin de ne pas soulever de gêne chez les autres),
 - o respecter le conducteur et les autres passagers éventuels,
 - o ne pas faire prendre de risques au conducteur,
 - o porter la ceinture de sécurité,
 - o ne pas imposer d'animaux sans que Tandem Services n'aient pu en avertir préalablement le conducteur,
 - o tenir l'animal en laisse ou dans un panier pour les plus petits.

L'utilisateur a l'obligation de se conformer aux conditions de la présente charte.

A tout moment, Tandem Services se réserve le droit d'ajouter une ou plusieurs condition(s) au bon déroulement des trajets et au comportement à adopter des usagers.

RESILIATION

L'utilisateur peut résilier son inscription à tout moment en avertissant Tandem Services au minimum 3 jours avant la date effective.

L'automobiliste « Conducteur solidaire » percevra le défraiement de ses trajets co-voiturés dans le mois suivant sa résiliation.

L'adhésion de l'Auto-partageur est annuelle. La résiliation survenue dans les 6 mois suivant le versement de l'adhésion fera l'objet d'un remboursement partiel.

Le forfait du passager est remboursé au montant des kilomètres restants si celui-ci n'a pas été utilisé depuis au moins 6 mois.

Tandem Services peut prendre la décision, en toute conscience, de la résiliation d'un usager si celui-ci n'a pas respecté une des conditions de la présente charte, et / ou si plusieurs plaintes sont déposées à son encontre et si, après vérification, sont avérées.

RESPONSABILITE DE TANDEM SERVICES

Tandem Services est chargé de la mise en relation des usagers, de l'organisation de leurs trajets, et ne peut en aucun cas être tenu pour responsable d'incidents ou de problèmes résultant d'un mauvais comportement de l'un ou l'autre parti.

En cas de sinistre, seule l' Assurance Automobile du conducteur est engagée au titre de la garantie obligatoire de responsabilité civile. Tandem Services peut alors renseigner les services juridiques des Assurances si nécessaire.

La signature de l'engagement conducteur ou de l'engagement passager de Tandem Services suppose le respect des présentes conditions d'utilisation. Toute manquement à ces conditions peut entraîner l'exclusion immédiate du signataire, sans préjudice de poursuites éventuelles.